

**Comité organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles  
Rue d'Irlande 57 – 1060 Bruxelles**

**Conseil d'Entreprise**

**Procès-verbal de la réunion n°238 du mardi 23 avril 2019**

**Pour la Délégation de l'Employeur (DE)**

Présents : M. D. Jamsin (Président ff)

Mme L. Rassel

M. J.- Ch. Hock

Excusé : M. M. Streker

**Pour la Délégation du Personnel (DP)**

Présents : MM. E. Angenot, M. Blondiau, C. Hervieu, A. Van Caulaert

Excusé : M. P. Antoine

---

**1. Approbation du PV n° 237 du mardi 12 mars 2019**

Le PV n°237 est approuvé à l'unanimité.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

Vu la quasi simultanéité de la tenue de ce CE ordinaire avec le CE extraordinaire à consacrer à l'examen des comptes et bilans, et en l'absence d'autres points urgents à traiter, il n'y aura du temps à réserver qu'à un seul autre point que ceux mis à l'ordre du jour.

Il s'agit de la présentation

**3. Suivi concernant la diffusion des PV approuvés du CPPT**

M. J.-Ch. Hock, membre du CE et président du CPPT, informe le CE que les PV de l'année académique seront vraisemblablement mis en ligne dès la fin de cette semaine.

**4. RT : examen d'une annexe : nouvelle version « Note sur le sexisme dans le milieu artistique »**

Pour rappel, M. D. Jamsin a préparé et transmis aux membres du CE lors de la réunion précédente une proposition de complément du point 2.2 « Dispositions générales » du Chapitre 2 : Risques psychosociaux, violence, harcèlement moral et sexuel au travail.

Par manque de temps à y consacrer à cette réunion-ci (vu la réunion extraordinaire prévue dans la foulée de celle-ci), l'examen de cette annexe est reporté à l'ordre du jour de la réunion n°239 du mardi 21 mai.

Cette proposition de complément du point 2.2 du RT sera à nouveau transmise via @ aux membres du CE afin de pouvoir préparer au mieux l'étude de ce point.

Dans ce document, se trouve également un autre projet de modification (à placer au point 4.2.3 C du RT) portant sur le travail collaboratif des enseignants du Secondaire (notion également évoquée dans le « plan de pilotage » que M. D. Jamsin présentera lors de cette séance en « Actualités diverses »).

## **5. Article (suivi) à ajouter au RT concernant le RGPD et le CSI**

M. D. Jamsin rappelle que le nouveau Règlement Général de Protection des Données (RGPD) implique des obligations des membres du personnel en la matière et qu'elles devront être rédigées pour leur intégration au Règlement de travail (RT).

À cette fin, demande sera faite via notre CSI (M. L. Vander Velde), d'obtenir les conseils rédactionnels du DPO (Data Protector Officer).

## **6. ESA St-Luc et Erg : projets d'éphémérides pour l'année académique 2019-2020**

En l'absence de M. M. Streker (excusé), ce point devra être traité lors de la réunion n° 239 du mardi 21 mai.

## **7. Actualités diverses**

- *Secondaire : présentation du Plan de pilotage*

M. D. Jamsin présente ce point en rappelant que le principe-même du processus de ce plan de pilotage est issu du Pacte d'excellence pour l'amélioration des savoirs & compétences et la lutte contre l'échec scolaire.

Par l'organisation de différentes commissions thématiques, les enseignants et équipes pédagogiques du Secondaire y travaillent depuis janvier 2018 et devaient y définir entre 3 et 5 objectifs prioritaires pour les 5 prochaines années.

Quatre grands objectifs y ont été identifiés :

- favoriser une pédagogie de la réussite
- réflexion d'équipe sur l'évaluation
- orientation vers les élèves défavorisés
- argumentation chez les enseignants et les élèves pour développer l'estime de soi

Cinq journées pédagogiques ont servi à cerner les objectifs et actions à répartir sur les prochaines années.

M. D. Jamsin demande l'aval du CE concernant ce plan de 4 pages qui leur a été transmis, car cette obligation est imposée à l'école Secondaire pour transmission à la Cf d'ici au 21 mai.

Les membres du CE n'ont aucun doute sur la qualité de représentativité des débats des différentes commissions pour la rédaction du document, mais regrettent l'absence (excusée) de M. P. Antoine pour cette réunion, car il auraient pu s'appuyer sur son expertise de représentant du Secondaire pour formuler un avis circonstancié.

À cette fin et vu l'urgence, il est demandé de prendre contact dans les plus brefs délais avec M. P. Antoine pour qu'il communique rapidement son avis circonstancié sur ce document aux autres membres du CE présents, qui se rallieront à son accord.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 21 mai à 14h15 au local habituel.

Alain Van Caulaert  
*Secrétaire du CE*